

**ARRETE N° A022-2022**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Vu le marché n° 2020-019TVX en date du 21 septembre 2020 : « Station de réhabilitation de la canalisation de rejet et mise en place d'un exutoire », notifié à l'entreprise PRESTINI TP – 19 quai de Phalsbourg à Lunéville ;

Vu le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 01/10/2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** : Est accordée la mainlevée de cautionnement de 5 669,85 € (CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE NEUF EUROS ET QUATRE VINGT CINQ CENTIMES) versée le 04/10/2021 de la banque CIC.

**ARTICLE 2** : Le Directeur Générale des Services et la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lunéville, le 20 septembre 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO  
2022.09.21 17:29:37 +0200  
Ref:20220921\_171601\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président